

MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMALS INDUSTRIES

CAISSE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE
POUR LE NORD(CDEN)

LIVESTOCK DEVELOPMENT FUND
FOR THE NORTH(CDEN)

DIRECTION ADMINISTRATIVE

P.O. BOX 936, Phone : 222 27 21 34 Garoua

B.P : 936, Tél : 222 27 21 34 Garoua

DECISION N° 012/D/MINEPIA/CDEN/CIPM/DA/2020 portant annulation de la Décision d'attribution N° 005 du 17 Aout 2020 des Lettres-Commandes relatives à l'Appel d'Offres National Ouvert N° 001BIS/AONO/MINEPIA/CDEN/CIPM/2020 du 13 juillet 2020 pour les travaux de réalisation des forages à énergie solaire dans certains villages des Régions de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord et du Nord, en quatre (04) lots, en procédure d'urgence.

LE DIRECTEUR ADMINISTRATIF DE LA CAISSE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE POUR LE NORD (CDEN),

- Vu la Constitution ;
 - Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
 - Vu la loi n° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 modifiée et complétée par l'ordonnance N°2020/001 du 03/06/2020 ;
 - Vu le décret n° 66/214/COR du 1^{er} Aout 1966 portant création d'une Caisse de Développement de l'Elevage pour le Nord (CDEN) ;
 - Vu le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
 - Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
 - Vu le décret n° 2012/382 du 14 décembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des industries animales ;
 - Vu l'Arrêté n°00002/MINEPIA du 17 janvier 2014 portant nomination des Responsables dans les Services Rattachés du MINEPIA,
 - Vu la circulaire n° 00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;
 - Vu la lettre N°00002810/L/MINFI/SG/DGB/DPC/CEPOS/BEL de la 22/04/2020 portant approbation du Budget de la CDEN au titre de l'exercice 2020 ;
 - Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N° 001BIS/AONO/MINEPIA/CDEN/CIPM/2020 du 13 juillet 2020 pour les travaux de réalisation des forages à énergie solaire dans certains villages des Régions de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord et du Nord, en quatre (04) lots, en procédure d'urgence.
 - Vu le procès-verbal de la CIPM du 10 aout 2020 portant proposition d'attribution de la lettre-commande relative à l'Appel d'Offres susvisé ;
 - Vu la correspondance N°00163/ L/ARMP/CRRMP/CCR/CSPE/OYO/2020 du 24 Aout 2020 du chef de Centre Régional de l'Agence de Régulation des Marchés Publics du Nord relative à l'objet susmentionné ;
 - Vu la lettre N°004591/L/PRC/MINMAP/IGCMP du 30 septembre 2020 du Ministre Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics.
- Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Est rapportée la Décision portant attribution à la **STE MATIR SARL** des Lettres-Commandes suivantes dans le cadre de l'Appel d'Offres National Ouvert N° 001BIS/AONO/MINEPIA/CDEN/CIPM/2020 du 13 juillet 2020 pour les travaux de réalisation des forages à énergie solaire dans certains villages des Régions de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord et du Nord, en quatre (04) lots, en procédure d'urgence :

N° lot	Villages	Proposition financière TTC (FCFA)	Délai d'exécution
1	Soukkounga I	12. 972. 661	02 mois
2	Bololo	12. 972. 661	02 mois
3	Mindjil	12. 972. 661	02 mois
4	Gouna Madagascar	12. 972. 661	02 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Garoua, le

06 OCT 2020

Le Directeur Administratif



[Signature]
Inspecteur Principal des Régies Financières
(Trésor)

COMMUNIQUE

N° 011..... /C /MINEPIA/CDEN/CIPM du 0.6.OCT.2020.....
portant annulation de la publication des résultats de l'Appel d'Offres National
Ouvert N° 001BIS/AONO/MINEPIA/CDEN/CIPM/2020 du 13 juillet 2020 pour les
travaux de réalisation des forages à énergie solaire dans certains villages des Régions
de l'Adamaoua, de l'Extrême- Nord et du Nord, en quatre (04) lots, en procédure
d'urgence.

Le Directeur Administratif de la Caisse de Développement de l'Elevage pour
le Nord communique :

L'adjudication des Lettres-Commandes relatives à l'Appel d'Offres
suscité, à la Société ci-après désignée est annulée.

N° lot	Etablissement	Proposition financière TTC (FCFA)	Délai d'exécution
1	STE MATIR SARL	12. 972. 661	02 mois
2	STE MATIR SARL	12. 972. 661	02 mois
3	STE MATIR SARL	12. 972. 661	02 mois
4	STE MATIR SARL	12. 972. 661	02 mois

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin
sera. /-

Garoua, le 0.6.OCT.2020

Le Directeur Administratif

Maitre d'Ouvrage

Ampliations :

- ✓ MINEPIA/YDE ;
- ✓ GOUV/NO/EN / (ATCK) ;
- ✓ DR/MINMAP/Nord ;
- ✓ DREPIA/EN/NO/AD ;
- ✓ ARMP (pour publication et archivage) ;
- ✓ SOPECAM (pour publication) ;
- ✓ CIPM/CDEN ;



Hamidou Saïdou
Inspecteur Principal des Régies Financière
(Trésor)